

La PEOPLE'S BANK de Halifax

Fondée en 1864

CAPITAL VERSÉ.....\$700,000

BUREAU DE DIRECTION.

PATRICK O'MULLIN, Président
 JAMES FRASER, Vice-président
 Hon. M. H. RICHIE, CHARLES ARCHIBALD
 W. J. COLEMAN

Bureau principal : Halifax, N. E.

JOHN KNIGHT, caissier.

AGENCES :

North End, Halifax, N.-E. Wolfville, N.-E.
 Lunenburg, N. E. Windsor, N. E.
 Canso, N. E. Shediac, N.-B.
 North Sydney, C.-B. Port Hood, C.-B.
 Edmundston, N.-B. Woodstock, N.-B.
 Lévis, P. Q. Fraserville, P. Q.

Succursale de Lévis,

JEAN TACHÉ, agent

Succursale de Fraserville,

J. E. GAUDET, agent.

CORRESPONDANTS :

Ontario—Ontario Bank.
 Québec—Banque de Québec.
 Terrebonne—Union Bank of Newfoundland.
 St Jean, N.-B.—Bank of New-Brunswick.
 New York—Bank of New York.
 Boston—New England Nat. Bank.
 Minneapolis—North Western Nat. Bank.
 Londres—Union Bank of London.
 Paris—Crédit Lyonnais.

LA BANQUE DU PEUPLE

Bureau principal : Montreal

ÉTABLIE EN 1834

CAPITAL PAYÉ \$1,200,000
 FONDS DE RESERVE 600,000

Bureau de direction :

Jacques Grenier, éer., Président
 George Brush, éer., Vice-Président,
 M. Branchaud, éer.; Wm. Francis, éer.; Chs.
 Lacaille éer.; A. Ph. Leclair, éer.; A. Provost, éer.
 J. S. BOUSQUET, Caissier
 Wm. RICHER, Asst.-Caissier
 M. ARTHUR GAGNON, Inspecteur

Succursales :

Québec, basse ville : P. B. DUMOULIN, gérant.
 Québec, St Roch : NAP. LAVOIE, gérant.
 Trois-Rivières : P. E. PANNETON, gérant.
 St-Jean, Qué. : H. ST-MARS, gérant.
 St-Rémi, Qué. : C. BEDARD, gérant.
 St-Jérôme, Qué. : J. A. TIEBERGE, gérant.
 Montréal, rue Ste-Catherine Est : A. FOURNIER, gérant.
 Montréal, rue Notre-Dame Ouest : J. A. BLEAU, gérant.
 St-Hyacinthe : J. LAFRAMBOISE, gérant.

Agents en Canada :

Ontario : Molson's Bank et ses succursales.
 Nouveau-Brunswick : Banque de Montréal.
 Nouvelle-Ecosse : Bank of Nova Scotia.
 Ile du Prince-Édouard : Merchant's Bk of Halifax

Agents aux Etats-Unis :

New-York : The National Bank of the Republic.
 New-York : Hanover National Bank.
 Boston : National Reserve Bank.

Correspondants en Europe :

Angleterre : The Alliance Bank Ltd, Londres.
 France : Le Crédit Lyonnais, Paris.

La Banque du Peuple émet des lettres circulaires payables dans toutes les parties du monde. Pour faciliter les petites épargnes, la Banque reçoit des dépôts de tous montants depuis 25cts, à 4 p. c. comme pour les gros dépôts.

POUDRE STANDARD

GARANTIE COMME ÉTANT

La plus Economique

La moins chère

La plus Pure

Recommandée à tous ceux qui aiment la santé
 Demandez-en un échantillon à votre épiciers
 En vente chez tous les épiciers

Standard Baking Powder Co.

SEUL FABRICANTS,
 Trois-Rivières, P.Q.

M. Les Marchands pourront s'adresser à M.
 W. H. BAILEY, agent, 371 rue de la Reine, Québec

des vêtements, comme ils font des cravates.

Eh! bien, vous n'y êtes pas.

Après avoir consulté—je m'imagino—les auteurs les plus accrédités sur la matière, ils ont décidé que, si une cravate doit être considérée comme vêtement, le cache-nez, lui, ne peut pas être classé de la même manière, attendu—je suppose—que les nez, chez tous les peuples qui en ont, sont faits pour rester à l'air. Même dans le cas des individus qui ont constamment le nez fourré dans les affaires d'autrui, il paraît que ces *affaires d'autrui* ne constituent pas un vêtement pour le nez qui s'y fourre.

Ayant donc établi que les cache-nez ou foulards de soie ne sont pas des vêtements, les officiers d'Ottawa ont cru devoir les classer avec les mouchoirs, à 30%. Ce sont les foulards de soie, bien entendu, ceux qui sont faits pour le nez des gens riches.

Beau nez dont les rubis ont coûté mainte pipe
 De vin blanc et clair,
 Et duquel la couleur richement participe
 Du rouge et violet!

Quant aux pauvres hères qui se passent d'énigmatiques ou qui n'ont pas les moyens d'en prendre grand soin, ils ont 32½% à payer sur leurs foulards de coton.

Les officiers d'Ottawa n'ont pas précisément, non plus, ce qu'on pourrait appeler un goût déréglé pour les foulards de laine. Aussi les frappent-ils d'un bon droit spécifique de 5c. par livre en sus de l'impôt *ad valorem* de 30%.

Vlan! Ça apprendra aux amateurs de la laine à s'accoutumer à la soie.....

On sait ce qui se passe actuellement à Montréal. Depuis quatre ou cinq ans, certains manufacturiers de cette ville ont importé de la toile de jute en très grande quantité pour faire des couvertures pour les chevaux. Ces manufacturiers ont toujours jusqu'ici passé cette toile et franchise sous le dispositif du tarif : *Jute cloth, as taken from the loom, not coloured, cropped, mangled, pressed, calendered nor finished in any way.*

Or l'évaluateur en douane qui, on le conçoit, n'a probablement jamais étudié spécialement la fabrication des toiles de jute.—pas plus qu'il n'a pu, avant d'assumer sa charge, faire un apprentissage et chez les manufacturiers de soieries, et chez ceux de coton, de laine, de draps, de cachemires, de gants, de tapis, de boutons et de mille autres choses,—cet évaluateur, dis-je, ne trouva rien d'insolite dans les entrées de douane, et après avoir examiné maintes fois la toile en question, il la laissait bien innocemment passer en franchise.

Néanmoins, il y a quelque temps, les autorités à Ottawa eurent vent que cette toile avait subi un pressage quelconque avant d'être expédiée au Canada, et alors elles ont poursuivi les manufacturiers de Montréal pour fraude et contrebande.

Il est bon de faire remarquer que, à moins d'être expert dans la fabrication de cette marchandise, il est assez difficile de dire si ces toiles sont à l'état naturel, ou si elles ont reçu un fini quelconque. Les profanes n'y voient absolument goutte.

Dans tous les cas, l'évaluateur de Montréal doit être blâmé, parce qu'il n'a pas passé trois ans dans une fabrique de Dundee avant de se faire nommer à la douane. Le fait est que nul ne devrait

être admis à une position semblable avant l'âge de 75 ans, pour lui permettre de se préparer convenablement.

— ❦ ❦ ❦ —

Nos sincères félicitations à notre confrère du *Prix Courant* pour la brillante édition d'automne qu'il a publiée la semaine dernière.

Nous applaudissons au succès qu'attendent de pareils efforts. La prospérité de deux grands journaux de commerce français cohabitant à Montréal est une preuve manifeste de vitalité qui fait honneur au commerce du district de Montréal.

Cet exemple stimule notre propre ardeur. Nous aspirons à pouvoir bientôt l'imiter. Il y a 7,000 commerçants dans le district de Québec. Si tous comprendraient bien l'avantage d'avoir un organe spécial pour défendre les intérêts particuliers à leur district, quel vaste champ d'action ils pourraient ouvrir, non seulement à notre journal, mais à leurs propres entreprises!

Nous sommes bien déterminés à ne rien épargner pour atteindre notre but, qui est de grouper dans un sentiment commun et une action commune tous les hommes d'affaires du district, et nous ne désespérons pas d'y arriver.

Notre modeste publication, fondée il y a à peine trois mois, compte déjà 1200 abonnés réguliers, et nous prévoyons la nécessité d'augmenter avant longtemps notre format.

Nous prions nos amis de nous aider dans notre œuvre. Faites lire la *Semaine Commerciale* à vos confrères non encore abonnés, il n'est pas un seul d'entre eux qui ne constatera d'un coup d'œil que les renseignements précieux que nous leur donnons toutes les semaines valent vingt fois le prix de l'abonnement.

) : ❦ : — : ❦ : (

LA MONNAIE DE L'AVENIR

D'APRÈS EDISON

Entre *silvermen* et *antisilvermen*, la lutte se poursuit d'un bout à l'autre de l'Union Américaine. Les Etats producteurs d'argent ne veulent entendre à aucun arrangement et la trêve actuelle n'est que le prétexte d'une reprise des hostilités. Les reporters sont en campagne, les "interviews" avec les hommes compétents se succèdent et, comme toujours, se contredisent. Après les financiers : les savants. Un reporter, plus inventif que les autres, n'a eu garde, en cette occurrence, d'oublier Thomas E. Edison. Le célèbre inventeur de la lampe électrique était bien l'homme désigné pour éclairer d'un jour nouveau la question à l'ordre du jour. Ainsi fait-il.

Avec la lucidité d'esprit et la simplicité